

Genre du véhicule Machine de travail lourde (véhicule spécial)	*)	Marque de fabrique FAUN - FRISCH	Type F 1300 C	Fiche d'homologation N° CH 5320 03
Constructeur	FAUN FRISCH BAUMASCHINEN GmbH., D-8901 Kissing bei Augsburg			
Identification	sur la plaquette du constructeur "F 1300 C"			
	devant le N° du châssis -			
Plaquette constructeur	à droite, à l'avant sous la cabine			
N° du châssis	à droite, à l'avant du véhicule, au-dessus de l'essieu			
Identification du moteur	"F6L 913" à droite, latéralement sur le bloc, sous le démarreur + à gauche sur la soufflerie (plaquettes)			
Importateur principal	MAVEG AG., 3250 Lyss			
Véhicule homologué	3 131 409			

Châssis		Moteur		
Nombre d'essieux	2	Marque	DEUTZ	Type F6L 913
Direction	hydrostatique, assistance hydraulique; articulée	Construction	en ligne	Temps 4
Transmission	boîte c.v. sous charge avec convertisseur couple	Carburant	D	Position arrière
Nombre de vitesses	4	Refroidissement	air	Nombre cylindres 6
Frein de service	air comprimé/hydraulique, hydraulique = 2 circuits) à disques, sur toutes les roues	Alésage	102	Course 125
Frein auxiliaire	mécanique, à expansion interne, sur l'arbre à cardan	Cylindrée	6125	CV-impôt 31,19
Frein d'arrêt	identique au frein auxiliaire	Puissance en kW	89 DIN	à t/mn 2500
Ralentisseur	-	Bruit à l'arrêt	75 dB/A	à t/mn 1875
Contrôle 2 circuits	contrôle du niveau; lampe-témoin séparés	Silencieux	2 pots 700 x 230 x 120	610 x Ø 160 mm x)
		Mesure des gaz	Bacharach = 4,0	
		Déparasitage	-	

Carrosserie	pelle			Poids	avant	arrière	total
Nombre de portes	2	Compteur de vitesse	-	Poids à vide	4950	5000	9950
Cantines sécurite	av -	ar -	-	Charge utile	(avec la pelle de 1,3 m3) -		
Calé	1 = 350x290x200mm		Rétroviseurs	Poids total	9950		
Antivol	-			Poids garants	10800		
Nombre de places	1	av	centre	Pneus	20 - 24 EM	20 - 24 EM)
Dimensions	intérieur	extérieur		Ply / bar	12 / 2,5	12 / 2,5	
Longueur	-	6700	Empattements	Charge	8600	8600	
Largeur	-	2500	Essieu double	pour V max	50	50	
Hauteur	-	3250	Voies	Jantes	16,00 T - 24	SDC acier	
Porte à faux	av	2230	Voies				mecanique automatique
	ar	1640		Gar poids remorquable avec/sans frein	-	-	-
Distance volant - vers l'avant du véhicule	3500	Braquage Ø	g	Garantie poids de l'ensemble	-	-	-
				Poids remorquable testé	-	-	-
				Charge garantie sur le toit	-	-	-
				Vitesse maximale selon le constructeur	37,4		km/h
				testée 38 km/h à t/mn 2600 au moteur			prise de force

Équipement	CR	(E)
Feux de route	CR	(E)
Feux de croisement	A	(E) dans CR (E)
Feux de position	R	(E)
Feux rouges	S1	(E)
Feux stop		
Clignoteurs	av	AV/ 4 (E) ar 2a (E)
Catadioptrés	av	ar I (E)
Feux de gabarit	av	A (E) ar R (E)
Feux amers de brouillard		
Feux complémentaires		1/ lampe de travail avec lampe-témoin
Eclairage plaque		3/ séparé au centre
Essue-glace		1/ balai XXX /sans lave-glace
Avertisseurs		KLIXON CH 0701 04
		ou d'autres modèles homologues

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Machine de travail lourde (vhc.spécial)	
Marque et type	FAUN - FRISCH	F 1300 C
Homologation		
N°	CH	5320 03
Carrosserie	pelle	
Places	total	1
	avant	
Poids à vide	9950	Carburant D
Charge utile	-	CV-impôt 31,19
Poids total	9950	Cylindres 6125

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation (Pour les résultats des mesures du bruit et des gaz d'échappement, voir la fiche des émissions)

- *) Véhicule spécial : distance volant - vers l'avant du véhicule = 3500 mm.
- x) Insonorisation : le canal d'aspiration et tout le compartiment du moteur.
- +) Variante de pneus :

17.5 - 25 EM 12 PR	7560 (2,50)	Vmax 50 km/h
20.5 - 25 EM 12 PR	9080 (2,25)	50 km/h
17.5 - 25 R 12 PR	7800 (3,00)	50 km/h
20.5 - 25 R 12 PR	10700 (3,00)	50 km/h
- §) Équipement : la hauteur des feux de position et des feux de croisement, la hauteur et la distance depuis l'avant du véhicule des clignoteurs latéraux sont admises pour raisons techniques; des bavettes sont exigées derrière les roues AV et AR.

Inscription dans le permis de circulation:

- 101 - 1 plomb sur butée de pleine-charge;
- 118 - vitesse maximale 40 km/h; le disque indiquant la vitesse maximale est obligatoire;
- 125 - autorisation spéciale obligatoire (14 - les manoeuvres difficiles doivent être surveillées par une personne auxiliaire; de jour et lorsque les conditions de visibilité sont bonnes, la surveillance peut être assurée par le conducteur, au moyen de deux grands miroirs d'angles (300 cm²) fixés à l'avant du véhicule);
- 137 - signalisation jaune/noir: la protection sur les dents;
- 138 - protection : sur les dents de la pelle;
- 141 - assurer : les commandes de la partie hydraulique de travail.

Lieu et date de l'homologation Lyss, 07.04.82

Remplace FH CH

Service fédéral d'homologation